



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD

Lille, le 29 mai 2019

Communiqué de presse

ÉVOLUTION DES DÉMARCHES POUR LE RENOUELEMENT DE TITRES DE SÉJOUR « VIE PRIVÉE ET FAMILIALE » (ARRONDISSEMENT DE LILLE)



La préfecture du Nord fait évoluer son offre de services concernant les démarches relatives aux demandes de titres de séjour.

Ainsi, **à compter du 3 juin 2019**, le renouvellement des titres de séjour portant la mention « vie privée et familiale » ne nécessitera plus la prise de rendez-vous en ligne pour les habitants de l'arrondissement de Lille.

Le dépôt des demandes sera réalisé par voie postale, le dossier étant accessible sur le site des services de l'État dans le Nord, www.nord.gouv.fr :

Démarches administratives > Étrangers en France > Titres et documents de séjour des étrangers > Modalités de dépôt des dossiers

Les formulaires réglementaires de demande et toutes les informations relatives aux démarches y sont disponibles.